



Noble-Contrée – 28 mars 2024

**Publication dans le Bulletin officiel
du vendredi 29.03.2024**

Traité par

Samuel Favre
Chef du Service administratif et RH
027 564 63 00

Concerne

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Noble-Contrée porte à la connaissance du public que Mme Lucie Zufferey, domiciliée à Sierre, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Parcelle n° 1515 (secteur Veyras), plan 14, nom local « Les Bernunes » Route des Bernunes 60 – 3960 Sierre
Enseigne	: Espace des Bernunes
Prestations	: Dégustations et vente de vin et produits de la ferme
Heures d'ouverture et de fermeture	: Jeudi, vendredi et samedi de 11h00 à 22h00
Début de l'activité	: Février 2024

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Stéphane Ganzer

Samuel Favre

Président

Secrétaire communal

Copie : Police municipale de Noble-Contrée